



**Se faire entendre en cas de crise psychotique se révèle un immense défi. Pourtant, une solution existe : les directives anticipées. Lors de la prise en soins, fondées sur le vécu et le savoir du patient, elles veillent à garder sa part de décision.**

À longueur de journée, nous prenons des décisions. Ces actions assurent un contrôle de notre existence, une liberté qui nous définit et favorise notre équilibre psychique. A contrario, la contrainte peut avoir un impact négatif, même si, dans certaines situations, elle est imposée pour notre bien. Ainsi, de nombreux patients atteints de schizophrénie en ont fait l'expérience quand ils décompensent. Afin de découvrir si cette perte de liberté les déstabilise et réduit les chances d'un prompt rétablissement, des médecins ont établi une nouvelle procédure de prise en soins. Fondée sur le partenariat du malade et des équipes soignantes, elle inclut la

rédaction de directives anticipées. Lorsque le patient a tout son discernement, il mobilise son savoir expérientiel, c'est-à-dire les connaissances qu'il a accumulées de par son expérience de ses troubles, pour décrire ce qui l'aide ou ce qui ne l'aide pas, ce qui l'apaise ou l'angoisse. Ces informations éclairent les équipes soignantes et les proches sur les conduites à adopter lors de la phase aiguë de la maladie. Une étude vient de commencer dans plusieurs hôpitaux de France – Lyon, Paris, Marseille –, pour démontrer les bienfaits de cette mesure déjà développée dans d'autres pays.



## COMMENT BÉNÉFICIER DES RÉSULTATS DE CETTE RECHERCHE?

Les directives anticipées dédiées aux souffrances psychiatriques existent déjà dans plusieurs pays anglo-saxons et en Suisse. En France, ces dispositions commencent aussi à être défendues et mises en place. Outre des indications sanitaires, elles permettent, notamment, de désigner une personne de confiance, de communiquer à propos des souhaits du patient et des ses craintes.

- [https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/rfsm/\\_www/files/pdf48/directives\\_anticipees\\_f.pdf](https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/rfsm/_www/files/pdf48/directives_anticipees_f.pdf)
- <https://www.rfsm.ch/vous-etes-patient-ou-un-proche-vos-droits-et-devoirs-directives-anticipees>

## COMMENT LA RECHERCHE A-T-ELLE ÉTÉ TESTÉE?

Des chercheurs ont sélectionné des patients atteints de troubles bipolaires et de troubles schizo-affectifs et ayant tous subi une hospitalisation sous contrainte l'année précédente. Sur 400 patients, la moitié d'entre ont rédigé leurs directives anticipées avec le soutien de pairs aidants. Dès maintenant, pendant un an seront notamment étudiés le nombre d'hospitalisations, l'évolution de la qualité de vie et l'évaluation de la sévérité de la maladie.



### POUR COMPRENDRE

#### **Directives anticipées:**

*document écrit, daté et signé, ayant la forme requise par la loi, dans lequel une personne exprime sa volonté de manière libre et éclairée concernant les soins médicaux qu'elle veut ou ne veut pas recevoir dans le cas où elle ne peut pas ou plus l'exprimer pour des raisons physiques ou psychiques.*

#### **Décompensation:**

*graves perturbations dans un moment où la maladie atteint son paroxysme. Dans le contexte de la schizophrénie les patients s'éloignent de la réalité, perdent leur jugement et manquent de discernement.*



### POUR EN SAVOIR PLUS

Quelques liens :

- <https://www.youtube.com/watch?v=9k0Yjho2YRA>
- <https://www.youtube.com/watch?v=WpHt69KgWUs>
- <http://www.marssmarseille.eu/le-retablissement/la-mise-en-pratique-sur-le-terrain?start=35>

Le protocole de l'étude analysant l'impact des directives anticipées a été communiqué fin 2019 dans le journal *BMC Psychiatry*. Ce projet est porté, entre autres, par la Dre Aurélie Tinland, psychiatre à l'Assistance publique des Hôpitaux de Marseille (France) et responsable d'une équipe mobile, au sein de laquelle elle collabore avec des médiateurs de santé.

## SE RÉTABLIR DE LA SCHIZOPHRÉNIE N'EST PLUS UNE FICTION

Cette fiche a été vulgarisée par Amélie Wegener, puis relue et validée.